



COMMUNIQUE DE PRESSE

Manifestation le 24 novembre

Le mouvement de grève des enseignants du 1er degré a entamé sa troisième semaine. Malgré de très fortes perturbations avec plus de 60% des écoles de Mayotte fermées, le vice rectorat ose encore soutenir que le mouvement est minoritaire. Mieux, au lieu de s'atteler à trouver des solutions avec les grévistes et leur syndicat, la Vice Rectrice est en train de perdre son temps à missionner ses Inspecteurs de l'Education Nationale à ouvrir les écoles bloquées ou à intimider les grévistes. En tout cas, le gouvernement et les services de l'Etat à Mayotte feraient mieux de ne pas sous estimer la solidarité et la détermination des enseignants du premier degré. D'autant plus que nombreux sont ceux qui estiment que les revendications que porte le SNUipp-FSU Mayotte sont légitimes à l'instar du Président du Conseil Départemental et du député Ibrahim Aboubacar qui nous ont porté leur soutien.

Pour les anciens agents de la CDM, intégrés dans les corps passerelles, la reprise d'ancienneté se fait désormais à 100% de l'ancienneté depuis le 8 avril 2009 et aux $\frac{3}{4}$ de l'ancienneté acquise antérieurement. Un IERM, anciennement instituteur de la CDM, devenu PE par liste d'aptitude et qui a un peu plus de 16 ans de carrière a été reclassé au 3^{ème} échelon de la classe normale des PE. Si on appliquait intégralement le décret sur la reprise en compte de l'AGS des anciens agents de la CDM qui ont été intégrés dans les corps passerelles, l'actuel déroulement de carrière lui permettrait d'accéder au 7^{ème} échelon. Pourtant, les anciens instituteurs de la CDM qui ont été intégrés la fonction publique exerçant leur métier depuis 25 ou 35 ans se retrouvent au 3^{ème} échelon de la classe normale des PE, soit le même échelon que des titulaires 1^{ères} années.

La Ministre des Outre-mer avait indiqué lors de son déplacement à Mayotte en septembre dernier qu'une rencontre se déroulera à Paris avant la fin du mois de novembre pour faire un bilan des évolutions des revendications portées au mois d'avril et que des rencontres plus techniques devraient avoir lieu dans l'intervalle. Des réunions au ministère de l'Education Nationale sur la reprise en compte de l'AGS ont eu lieu le 1^{er} septembre, le 17 octobre ... et une dernière devrait avoir lieu avant la fin du mois de novembre, avant celle indiquée par la Ministre des Outre-mer. La réunion du 5 décembre au ministère de la Fonction Publique pour entre autre faire le *«point sur les décrets reprise d'ancienneté»* est la preuve que le gouvernement veut gagner du temps et ne respecte pas ses engagements. Tout le monde concède que les décisions doivent être prises avant la fin de la session budgétaire de la mi-décembre !

Par ailleurs, les enseignants du premier degré, avant-gardistes et toujours aux avant-postes dans les combats, notamment celui pour l'indexation des salaires à Mayotte, ont toujours revendiqué une indexation au moins égale à 53%, la vie à Mayotte est plus chère qu'à La Réunion. Le gouvernement a déjà acté le principe d'une réunion de revoyure avant les échéances électorale de 2017; le SNUipp-FSU Mayotte demande juste au gouvernement de préciser la date de cette réunion.

Enfin, les enseignants du premier degré exigent également un système éducatif de qualité avec le passage de l'ensemble des établissements scolaires de Mayotte du statut REP en REP+, comme cela a été réalisé en Guyane, et avec un dispositif plus performant de formation et d'accompagnement des collègues débutants.

La grève et les blocages d'écoles seront donc maintenus tant que le gouvernement n'aura pas pris au sérieux notre mouvement. Le gouvernement doit au plus vite engager un véritable dialogue social apportant des réponses à nos revendications. **Le SNUipp-FSU Mayotte appelle à une nouvelle manifestation dans les rues de Mamoudzou le jeudi 24 novembre ; le rassemblement est fixé au vice rectorat à partir de 8h30.**